

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – À HUIS CLOS
TENUE CE 11^e JOUR DE JANVIER 2022 À 19H30**

Le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu siège en séance ordinaire ce 11^e jour de janvier par visioconférence zoom.

Étaient présents : Monsieur François Berthiaume, maire
Monsieur John Bradley, conseiller
Madame Patricia St-Laurent, conseillère
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Madame Marie-Claude Racine, conseillère
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-1-2022 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-2-2022 Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2021

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 14 décembre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le procès-verbal du 14 décembre 2021 soit accepté tel que déposé.

R-3-2022 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2022

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue ce 20^e jour de décembre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par madame Patricia St-Laurent appuyé par monsieur Maurice Rolland et majoritairement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2022 tenue le 20^e jour de décembre 2021 soit accepté tel que déposé.

R-4-2022 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 20 décembre 2021

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue ce 20^e jour de décembre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley , appuyé par madame Marie-Claude Racine et majoritairement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20^e jour de décembre 2021 soit accepté tel que déposé.

R-5-2022 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 205 613.49\$ soit acceptée tel que déposée.

R-6-2022 Rapport d'activité du directeur du S.S.I. pour l'année 2021

Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Jean-François Rousseau dépose son rapport d'activité pour l'année 2021 ;

En conséquence, il est proposé par madame Patricia St-Laurent, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-7-2022 Rapport du C.C.E. du 15 décembre 2021

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 15^e jour de novembre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

**A-1-2022 Avis de motion
Présentation du projet de règlement adoptant le code
d'éthique et de déontologie révisé**

Monsieur Réal Déry, conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'à une séance subséquente, il y aura le dépôt pour adoption d'un règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie révisé sans changement pour les élus municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**A-2-2022 Avis de motion
Présentation du projet de règlement sur la régie interne des
séances du conseil**

Monsieur John Bradley, conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'à une séance subséquente, il y aura le dépôt pour adoption d'un règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

A-3-2022 Avis de motion

Madame Patricia St-Laurent, conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'à une séance subséquente, il y aura le dépôt pour adoption d'un règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

R-8-2022 Nomination – Représentante - Réseau Biblio Montérégie

Attendu que pour donner suite aux élections municipales qui ont eu lieu le 7 novembre dernier ;

Attendu que le représentant désigné de la municipalité doit être nommé par résolution du conseil ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que Madame Patricia St-Laurent, soit nommée représentante désignée au Réseau Biblio de la Montérégie.

R-9-2022 Covid-19 - Intérêts sur arrérages 2022

Attendu la pandémie de la Covid-19 qui prévaut depuis déjà deux ans et qui a des conséquences économiques pour plusieurs citoyens;

Attendu que la municipalité a besoin des revenus pour assurer son fonctionnement, et que les membres du conseil sont d'avis que tous doivent faire leur part y compris la municipalité;

Attendu que les prochains versements de taxe sont dus les 15 février, 15 avril, 15 juin, 15 août et 15 octobre prochain et que le taux d'intérêt sur toutes les créances dues est fixé à 12% annuellement;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par madame Patricia St-Laurent et unanimement résolu :

Que le taux d'intérêt chargé pour toutes les créances dues en 2022 soit fixé à 0% pour une durée indéterminée jusqu'au moment jugé opportun par le conseil de rétablir les taux après la stabilisation des événements liés à la pandémie de la COVID-19 ;

QU'après la stabilisation des événements que le taux fixé soit rétabli à 12%;

De solliciter les gens qui ont la capacité financière de respecter les échéances fixées.

R-10-2022 Rémunération des membres - Comités consultatifs

Attendu que les membres de tous les comités consultatifs municipaux reçoivent une rémunération, équivalent à un jeton de présence par réunion statutaire ;

Attendu que le conseil a bonifié cette rémunération à 45\$ par réunion statutaire en 2021;

Attendu que cette rémunération sera bonifiée afin de verser une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié de celle-ci, soit 22.50\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que la rémunération des membres des comités consultatifs soit établie à 67.50\$ par réunion statutaire.

R-11-2022 Conciliation bancaire et rapport budgétaire trimestriel 31 décembre 2021

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu d'accepter le dépôt des rapports tels que présentés, en considérant que ces montants peuvent varier d'ici la préparation des états financiers effectués par les vérificateurs externes.

R-12-2022 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que la séance soit levée.



François Berthiaume
Maire



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par la résolution R-5-2022, R-8-2022, R-9-2022 et R-10-2022.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 12^e jour de janvier 2022.



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale